

# Bureau Fédéral

## Réunion en visioconférence Teams du lundi 5 septembre 2022

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président  
Mmes Agnès FAUCHARD et Stéphanie PIOGER  
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER

Excusés : Mmes Carole FORCE, Nathalie LESDEMA et Frédérique PRUD'HOMME  
MM. Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT et Alain SALMON

Assistent : Mmes Catherine BARRAUD et Amélie MOINE.  
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL et Matthieu SOUCHOIS

	Annexe
	Annexe - 2022-09-05 BF Situation des clubs sur la commune de Gardonne VFIN

### **1. Situation des clubs sur la commune de Gardonne**

Gérald NIVELON fait un point de situation des clubs sur la commune de Gardonne et rappelle la décision du Bureau Fédéral du 13 juillet puis 24 août 2022 sur la demande d'affiliation du BC Gardonne (voir l'annexe).

Il fait part du bilan de la visioconférence organisée le 31 août 2022, à laquelle participaient Jean-Pierre HUNCKLER, Stéphanie PIOGER, le Président du Comité de Dordogne et le Maire de Gardonne (voir la suite de l'annexe).

A l'issue de cette visioconférence, la Fédération a reçu un courrier d'engagement de la mairie notamment à la rénovation de la salle (projet de 600 000 euros), à la mise à disposition d'un éducateur à mi-temps et à la « surveillance » de la gestion de la nouvelle association.

Pour sa part, la nouvelle association s'est également engagée par courrier, à compter de la saison sportive 2024/25 (soit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024), à régler de manière annuelle la somme de 1 000 euros au comité départemental de Dordogne, jusqu'à parfait règlement de la dette (environ 6 000 euros).

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Bureau Fédéral

- D'autoriser l'affiliation du GARDONNE BC
- D'autoriser le transfert des droits administratifs (Licenciés U18 et moins) de l'ES GARDONNE vers le GARDONNE BC
- De refuser le transfert de droits sportifs et administratifs pour les catégories U19 et plus
- D'intégrer le GARDONNE BC, en remplacement de l'ES GARDONNE, dans la CTC DORDOGNE SUD, avec les restrictions suivantes :
  - Interdiction de participation des licenciés U19 et supérieur à des Inter-Equipes au sein de la CTC
  - Les équipes Seniors du GARDONNE BC engagées en championnat départemental seront exclusivement en nom propre avec l'interdiction ferme d'accéder sportivement au championnat régional au terme des saisons 2022/2023 et 2023/2024
  - La levée de ces deux restrictions est subordonnée au paiement effectif des premières échéances des dettes vis-à-vis du CD24
- D'entamer les procédures nécessaires de liquidation judiciaire de l'ES GARDONNE et de faire une déclaration de créance concernant les dettes vis-à-vis de la Fédération et de la Ligue de Nouvelle Aquitaine

<b>Validation par le Bureau Fédéral</b>
---

## **2. Questions diverses**

Jean-Pierre SIUTAT exprime des pensées pour Saint-Ange VEBOBE, dont nous avons appris le décès aujourd'hui. L'Equipe de France masculine portera un bandeau noir en son hommage lors du match de demain à l'Eurobasket.